Séance publique du 2 mai 2007

Délibération n° 2007-4119

commission principale :	finances et institutions
objet :	**Association Centre de ressources et d'échanges pour le développement social et urbain - Convention 2007-2008 - Programme d'actions 2007 - Subvention**
service :	Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Service évaluation et performance des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 avril 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine est membre fondateur de l'association Centre de ressources et d'échanges pour le développement social et urbain (CRDSU).

Le CRDSU, créé en juin 1993, intervient dans le cadre d'un travail concerté avec l'État, la Région et les principales collectivités de la région pour contribuer à la qualification et la mise en réseau des acteurs de la politique de la ville et du développement social urbain.

Le CRDSU s'adresse à l'ensemble des acteurs de Rhône-Alpes dont 45 % interviennent sur le département du Rhône, ce qui signifie que le CRDSU regroupe un nombre important de professionnels de l'agglomération lyonnaise.

La période actuelle de redéfinition des modes d'intervention publique dans les territoires en difficulté confirme l'intérêt du CRDSU pour accompagner les professionnels dans ces changements et mettre en débat les enjeux liés aux politiques locales de solidarité territoriale.

La Communauté urbaine, en tant que membre du CRDSU, s'est engagée depuis 1993, dans le cadre d'un conventionnement pluriannuel à soutenir, par l'attribution d'une participation financière, la réalisation des actions du programme annuel de l'association qu'elle aura retenu pour sa compatibilité avec la politique communautaire de lutte contre les processus de dévalorisation de certains territoires de la Communauté urbaine.

Le soutien de la Communauté urbaine a ainsi été formalisé pour la période récente, par la convention pluriannuelle 2001-2006 qui a pris fin le 1er janvier 2007.

Le nouveau conventionnement, couvrant la période 2007-2008 et qui est présenté au Conseil, précise les engagements réciproques des deux partenaires et organise le versement de la participation financière communautaire ainsi que les modalités de contrôle de l'activité de l'association par la Communauté urbaine.

Le CRDSU a proposé, pour l'exercice 2007, son programme d'activités, qui fait l'objet de l'annexe n° 1 à la présente convention ainsi que son budget prévisionnel.

La contribution totale de la Communauté urbaine, sur la durée de la convention, est plafonnée à 110 000 €.

Pour l'exercice 2007, une subvention de 55 000 € est inscrite au budget primitif de la Communauté urbaine.

Pour l'exercice 2008, un avenant approuvera le programme d'activités du CRDSU et présentera le budget prévisionnel qui lui est associé. La subvention correspondante de la Communauté urbaine sera inscrite au budget primitif 2008 ;

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer, avec l'association Centre de ressources et d'échanges pour le développement social et urbain, la convention-cadre pour les exercices 2007 et 2008.

2° - Prend acte du programme d'activités 2007 du CRDSU qui est présenté en annexe de la convention.

3° - La dépense relative à l'exercice 2007, soit une subvention de 55 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 657 480 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,